

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL
DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE**

Le Comité syndical du Regroupement Pédagogique de Dancy, le Gault-Saint-Denis, Moriers, Pré-St-Evroult, Pré-St-Martin, s'est réuni le **lundi 30 mai 2016 à 20 heures 00**, à la mairie du Gault-St-Denis, sous la présidence de Mme. Valérie ARNOULT, Présidente.

Présents : Mme ARNOULT Valérie, Mme JOUANNET-LEFRANC Claude, M. CHERAMY Damien , M. CHARPENTIER Patrick, M AME Serge, M DURAND Guillaume, M ROULLEE Alain, M. CHABOCHE Fabrice, Mme FICHOU Aurélie, M. FOUQUÉ Jacques, Mme GARNIER Valérie, Mme CHARPENTIER Virginie , M. HY Jean-Louis, Mme LE TALLEC Marie.

Absents excusés : M. BRAYDA-BRUNO Jean-Marc (suppléant Mme GARNIER Valérie), Mme AUBERT Laetitia.

Secrétaire de séance : Mme LETALLEC Marie

Le Conseil syndical,

- Après avoir pris connaissance de ce qui précède et après avoir délibéré, valide, à l'unanimité, la demande de mise en œuvre du document unique d'évaluation des risques professionnels et autorise la Présidente à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
 - Décide de demander une subvention auprès du Fond National de Prévention de la CNRACL pour l'élaboration du document unique.
 - Décide à l'unanimité, de fixer les tarifs de la restauration scolaire comme suit, à compter du 1er septembre 2016 :
 - Repas enfants : 3.30 €
 - Repas adulte : 5.51 €
 - Modifie les règlements de la cantine scolaire et du transport scolaire qui sont distribués aux parents.
 - Se réserve la possibilité d'adhérer au contrat groupe du Centre de gestion pour les assurances garantissant contre les risques financiers statutaires en raison de l'absentéisme des agents.
 - Désigne Mme Claude JOUANNET-LEFRANC comme déléguée des élus pour le CNAS.
 - Décide d'adhérer au S.I.S.T.E.L. pour la réalisation des visites médicales du personnel.
 - Approuve le remboursement à la commune du Gault St Denis d'une facture concernant le remplacement du chauffeur du bus scolaire.
 - Décide d'accorder les délégations de fonction et de signature de la Présidente à Monsieur Patrick CHARPENTIER.
 - Procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres :
Les membres titulaires élus sont : Mme Valérie ARNOULT, M Alain ROULLEE, M Jacques FOUQUE avec 14 voix chacun.
Les membres suppléants élus sont : M Jean-Louis HY, Mme Claude JOUANNET-LEFRANC, M Serge AME. avec 14 voix chacun.
 - Décide de retenir la société SRCI pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.
 - D'instituer les mêmes critères d'évaluation de la valeur professionnelle pour tous les fonctionnaires, pour tous les contractuels en CDI et aux contractuels de droit public recrutés sur un emploi permanent d'une durée supérieure à un an (critères pris dans la délibération n°39 du 15/12/2015).
 - Point sur les TAP et PEDT
- Monsieur Fabrice CHABOCHE informe qu'il y a un travail en cours au niveau de la Communauté de communes du Bonnevalais afin d'harmoniser les différents PEDT sur le territoire de la Communauté

de communes.

Il souligne que les membres du comité de pilotage sont déterminés à conserver la gratuité des TAP pour l'année prochaine, voire les années suivantes.

Plusieurs pistes sont suivies afin de gagner en efficacité :

- des prestataires ont été contactés afin d'assurer la gestion des TAP
- l'éventualité d'un regroupement avec un autre syndicat est évoquée.

Monsieur Alain ROULLEE souligne le gros travail réalisé par les membres de la commission TAP ainsi que le manque de temps du personnel de la communauté de communes malgré une très forte implication. Il soulève également le problème de la responsabilité des syndicats qui ont mis en place du transport scolaire après les TAP et informe les membres du conseil de la demande de remboursement imminente à la Communauté de communes des frais inhérents à la réforme de la semaine scolaire prise en charge par le SIRP des enfants le mercredi midi (restauration et transport vers le centre de Loisirs à Bonneval) pour l'année 2014 - 2015 soit environ 12 335.86 €

Questions et informations diverses :

Madame la Présidente informe les membres du conseil :

- de la prochaine signature d'un CDI en faveur de l'accompagnatrice du bus scolaire.
- d'un entretien avec Monsieur LESUEUR de l'ASFEDDEL concernant les deux contrats d'avenir. L'un des contrat va être reconduit pour un an.

Madame la Présidente informe le conseil de la mise à disposition de la cour de l'école pour la kermesse de l'association AM STRAM GRAM.

La Présidente,
Valérie ARNOULT.